18me Année.— N° 3481 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Lundi 15 Décembre 1873

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. s *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 [illegible] 0

ROUBAIX, 14 DÉCEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

Le rapport de l'honorable M. Fresneau sur la loi Philippoteaux est déposé aujourd'hui.

Il conclut en proposant à l'Assemblée l'adoption du texte suivant :

« *Article unique* : Jusqu'à la promulgation d'une nouvelle loi électorale, aucun militaire ou marin faisant partie des armées de terre et de mer ne pourra, quels que soient son grade ou ses fonctions, être élu membre de l'Assemblée nationale. »

» Cette disposition s'applique aux militaires et marins en disponibilité ou en non activité, mais ne s'étend ni aux officiers placés dans la seconde section de l'état-major, ni à la réserve active. »

Ce texte ne fait que confirmer les renseignements que nous avions déjà donnés sur la loi Philippoteaux:

Quant aux arguments dont elle est appuyée par l'honorable rapporteur, en voici à peu près le résumé.

La loi présentée à la Chambre ne prétend pas arrêter d'une manière définitive un principe que la nouvelle loi électorale pourra seule trancher.

Le but de la commission a été simplement de répondre à une situation exceptionnelle par une mesure analogue.

En 1871, les élections se firent sans aucun esprit de faction. — La France voulait renaître militairement. — Elle avait besoin pour cela que des hommes spéciaux lui fissent une nouvelle loi militaire.—C'est pour cela qu'elle envoya des militaires à la Chambre. — Elle le fit sans acception de parti, car on peut constater qu'elle confia à cette époque le mandat de députés à des militaires de toutes les opinions.

Mais depuis cette époque l'esprit public s'est altéré. — Délivrée de la présence de l'ennemi, la France est revenue à ses divisions intestines, à son esprit de faction, et les élections se sont ressenties de cette triste tendance.

Aujourd'hui, si le parti radical pousse de toute part aux élections politiques, les généraux qui ont eu le malheur de se trouver en lutte avec le pouvoir, ce n'est plus pour apporter leurs lumières au vote de la loi militaire, puisque cette loi est faite.

L'unique but des radicaux en appuyant ces candidatures est d'attirer l'armée dans leurs eaux, et de pouvoir faire, dans certaines circonstances critiques, des *pronunciamentos* semblables à ceux qui, depuis trop longtemps, déshonorent l'Espagne et font de ce malheureux pays la proie de la guerre civile.

Là est le mal que la commission Philippoteaux a prétendu couper dans sa racine en adoptant une mesure provisoire qui durera autant que nos malheurs publics.

Le jour où les électeurs auront cessé de faire du scrutin une arme de guerre contre leurs propres concitoyens, ce jour-là les militaires reviendront nous prêter le concours de leurs lumières.

En attendant, ceux qui ont été élus en 1871 suffisent amplement à la tâche du législateur, et l'on sait d'ailleurs que la Chambre a toujours le droit, quand elle traite de matières militaires, de faire appeler dans son sein, *à titre purement consultatif* les, militaires dont les connaissances spéciales pourraient lui être utiles.

Tandis que la droite s'efforce de mettre ainsi la paix entre les partis, la gauche a donné avant-hier un triste exemple de son esprit de parti.

On citait avec quelle fermeté le maréchal Bazaine a été jugé par le conseil de guerre, avec quelle générosité le maréchal Mac-Mahon a voulu épargner le dernier supplice à son ancien compagnon d'armes.

Exécuter le condamné n'aurait rien ajouté à l'enseignement moral du jugement, mais aurait permis aux bonapartistes de lui faire un piédestal et une espèce de réhabilitation.— On sait avec quel art les partis savent, en France, se servir des cadavres.— Aussi les esprits réfléchis ont-ils fort bien compris la commutation de peine, de même qu'ils avaient fermement approuvé la condamnation.

Mais la gauche est à l'affût de toutes les occasions pour soulever les masses. — Elle a prétendu que puisque l'on commuait la peine du maréchal Bazaine en 20 ans de détention, on devait, pour être logique, accorder l'impunité absolue aux révoltés de la Commune.

M. Brisson est venu à la tribune demander la prochaine discussion d'une proposition d'amnistie qu'il avait eu le courage de déposer en 1871 sur le bureau de l'Assemblée, au moment où l'on fusillait les ôtages.

La Chambre lui répondra aussitôt après le vote du budget.—La conscience publique n'attendra peut-être pas aussi longtemps pour lui répondre.

La loi municipale préoccupe plus que jamais nos honorables. — Le gouvernement paraît très-pressé de l'obtenir, et bien des préfets l'attendent avec impatience.

A ce sujet nous devons citer avec éloge la vigueur que vient de déployer M. le préfet de l'Ile-et-Villaine à l'encontre de deux maires communards. Le premier, qui est maire de Feins, à l'occasion de la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, avait cru devoir afficher une proclamation qui était une véritable dénonciation du clergé et du parti royaliste.

Il a été suspendu pour deux mois.

Le second, qui administre le bourg de Pleumeleuc, s'était mis en pleine rebellion contre la gendarmerie.

Même réplique.

Nos chaleureuses félicitations à M. le préfet d'Ile-et-Villaine.

La loi municipale ne tardera d'ailleurs pas à venir en délibération, car la commission qui la prépare a choisi hier son rapporteur.

Sur la question de la police municipale, qui était réglée par les articles 3 et 4 du projet, la commission a remplacé ces deux articles par la partie de l'amendement Bigot et Clapier, qui attribue aux préfets la nomination et la révocation des agents de police.

M. le duc de Broglie sera du reste entendu une dernière fois, lundi prochain, sur cet important sujet.

Nous engageons tous les hommes sérieux et de bonne foi à lire la lettre que nous avons reçue aujourd'hui de notre correspondant de Paris, M. de Saint-Chéron.

Dans une de ses dernières réunions, la commission du budget, réunie sous la présidence de M. Léon de Lavergne, a entendu, au sujet de l'impôt des savons, M. Cordier, député de la Seine-Inférieure, Deregnaucourt, député du Nord, et Ducarré, député du Rhône. Ces messieurs ont fait valoir les raisons qui motivent l'exemption du droit en ce qui concerne les savons employés dans l'industrie de la soie, des laines et du coton. L'exemption en faveur de la soie avait été depuis votée; la franchise pour l'industrie lainière et cotonnière a été acceptée dans cette séance.

Les travaux de la commission des valeurs de douane.

(*Session de* 1873

La commission des valeurs de douane a été instituée par un arrêté ministériel du 25 mars 1848, et déclarée permanente par un nouveau décret du 13 décembre de la même année. Elle a pour mission de recueillir tous les renseignements sur les prix des marchandises et d'arbitrer des prix moyens qui servent à l'établissement des valeurs, dans les publications de statistique commerciale faites par l'administration des douanes.

Les évaluations de la commission portent, chaque année, sur environ 2,000 marchandises, ou groupes de marchandises. Quatre-vingt-trois membres, choisis parmi les négociants et les industriels les plus compétents, suffisent à cette gigantesque besogne.

Pour arriver à faire son travail d'une manière sûre et complète, la commission s'est partagée en cinq sections. La première, purement administrative, se borne à centraliser et à publier les résultats des recherches faites par les autres sections; la seconde section s'occupe des produits des fermes, des denrées et des produits exotiques; la troisième section a dans ses attributions la minéralogie, la métallurgie et le bois ; les matières textiles, les fils et les tissus appartiennent à la quatrième; enfin, la dernière section étend ses investigations sur les matières de fabrication et les objets fabriqués divers.

Non-seulement les membres de la commission des valeurs recueillent des renseignements auprès des chambres de commerce et de l'administration des douanes, mais encore ils se sont adjoint des correspondants qui résident dans les grands centres commerciaux, industriels et agricoles, et qui sont à même de suivre les cours des marchandises.

La commission vient de terminer ses travaux pour 1873, et, dans sa dernière réunion, elle a arbitré les valeurs pour l'année 1872. Nous allons analyser le rapport qui résume les principales fluctuations signalées dans les prix pendant cette année.

En première ligne viennent les produits agricoles. Pour les céréales, les éléments qui concourent à former les prix ne sont plus uniquement notre stock et l'apparence de nos récoltes : la vapeur, les télégraphes et la liberté des transactions ont rendu tous les pays solidaires; aussi faut-il avant tout considérer et comparer l'état général des marchés français et étrangers. Ainsi, l'excellente récolte de 1872, qui a donné lieu pendant les derniers mois de l'année à une exportation considérable, n'a pas amené une dépréciation considérable dans les valeurs : elle s'est trouvée, pour ainsi dire, compensée par les besoins exceptionnels de l'étranger.

On signale seulement une réduction de 15 0/0 sur les prix des froments, de 10 0/0 sur les farines, de 6 0/0 sur les orges, de 5 0/0 sur les avoines et de 12 0/0 sur les riz, comparativement à 1871.

La production des vins a subi, en 1872, une diminution de 7 millions d'hectolitres comparativement à 1871. La qualité de la récolte étant médiocre, surtout dans le Midi, il a fallu combler ce déficit et remédier à la faiblesse des vins par des coupages de vins d'Espagne et de Sicile. Les vins de la Gironde à destination de l'Angleterre ont baissé de 15 0/0. Par contre, les vins, autres que ceux de la Gironde, ont haussé de 30 0/0. Le prix des cidres et des poirés a doublé.

L'abondance des fourrages ayant amené sur cet article une dépréciation de 45 0/0, les cultivateurs en ont profité pour reconstituer leur effectif de bétail, singulièrement amoindri depuis le typhus de 1870-71. En présence d'une demande très-sérieuse, le prix du bétail s'est élevé de 20 0/0.

Parmi les denrées coloniales, nous noterons le café évalué à 1 fr. 60 en 1871 et à 1 fr. 82 en 1872. Cette hausse de 17 0/0 a sa raison dans la mauvaise récolte du Brésil. Non-seulement la production s'est trouvée très-diminuée, mais encore les Etats-Unis ont accaparé presque tous les Rio et les Bahia disponibles. Aussi les arrivages de cafés dans nos ports ont-ils été peu nombreux et les stocks dérisoires. Le mouvement ascensionnel des prix se serait encore accru, si les droits nouveaux imposés sur cet article en France n'en avaient ralenti la consommation.

Les métaux sont restés fermes pendant toute l'année ; mais sans grandes variations.

Les matières textiles, les fils et les tissus nécessitent des commentaires plus développés. Nous allons procéder par ordre.

La soie, d'abord. — La récolte des graines de vers à soie ayant donné un déficit de 20 0/0, les cotons ont acquis une valeur de 20 0/0 plus grande. Au début de l'année, les soies s'élevèrent de 15 0/0 ; mais comme le dernier semestre amena une baisse notable sur les grèges ouvrées, le prix moyen pour l'année s'est établi avec 5 0/0 de hausse. Les mêmes faits se sont produit pour la bourre.

La France a continué à consommer fort peu de tissus de soie ; mais l'exportation à contre-balancé cette froideur du marché national. Les articles mélangés ont été principalement demandés, et malgré la concurrence active de la fabrique allemande, Roubaix a pu réussir à placer ses produits.

L'industrie lainière, très-heureuse en 1871, a subi en 1872 une réaction défavorable, qui s'explique par la réduction de la consommation française. Les exportations de laines en masse ont baissé de 50 0/0. Par contre le prix des laines de la Plata s'élevait de 8 0/0, et celui des laines d'Australie de 11 0/0. Si la draperie de laine a exporté davantage en 1872 qu'en 1871, cela n'a été qu'au prix de sacrifices réels, en consentant à faire des réalisations en perte.

L'Angleterre a inondé le marché français de tapis imprimés (moquettes et feutres) qui ont été bien accueillis; mais dans les autres genres, notre fabrication a conservé sa clientèle nationale. Les articles qui se sont le mieux placés à l'étranger sont les étoffes de luxe, la grenadine, les châles teints et imprimés qui ont trouvé des débouchés en Angleterre et en Amérique, et les popelines de Lyon.

L'industrie lainière semble, au premier abord, en état de prospérité si on ne considère que le chiffre des exportations de fils qui s'est élevé en 1872; mais comme ces ventes n'ont été faites qu'à des prix au-dessous de la valeur réelle, pour épuiser des existences trop considérables, il importe à ce sujet de constater une transformation industriel qui s'opère. Un grand nombre de filateurs commencent à monter des métiers à tisser mécaniques, parce qu'ils trouvent davantage à utiliser eux-mêmes leurs filés qu'à les placer au dehors.

Les mauvaises recettes des Etats-Unis ont pesé toute l'année sur les cours des cotons en laine. L'industrie du tissage dans nos départements de l'Est a dû demander à l'étranger les filés nécessaires à sa fabrication. Tandis qu'en 1871 l'importation des fils n'avait été que de 1,260,000 kilog., elle s'est élevée à 5,026,000 kilog. en 1872. L'Alsace a fourni pour sa part 2.500,000 kilog., et les produits alsaciens ont du reste continué à venir alimenter notre marché.

Nous avons reçu principalement des étoffes croisées, des bazins, des piqués, des mousselines, des gazes et des tissus destinés à l'impression. Les passementeries en poils de chèvre de Saint-Chaumond ont trouvé facilement du début.

L'industrie des tulles et dentelles qui se développe dans notre pays, tend à diminuer en Angleterre. Nottingham qui avait 1,800 métiers en 1868. n'en compte plus aujourd'hui que 7.050. Des 750 métiers disparus, un bon nombre est venu en France; en outre, les fabricants de Saint-Pierre-lès-Calais ont acheté pour plus d'un million de machines neuves.

Notre pays a toujours le monopole de la fabrication des dentelles de laine, qui sont de plus en plus recherchées.

Avant de terminer cette rapide revue,

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 15 DÉCEMBRE 1873

— 15 —

LE

Mariage du Trésorier

par Mme Claire de Chandeneux.

XI

Il faisait presque nuit déjà, mais les yeux perçants de Valérie ne désespéraient pas de lire sur le visage de son père le résultat obtenu par le plénipotentiaire.

Rien d'extraordinaire cependant ne se manifestait sur la physionomie placide de l'ancien négociant; il ingurgitait sa bière, par petites gorgées, avec la béatitude d'un gourmet au repos, et blâmait vertement les derniers articles de l'*Opinion nationale*, qui lui paraissaient exagérés.

Quant au lieutenant Périllas, il usait de la permission qu'il avait reçue de savourer en plein air un excellent cigare, avec l'aisance absolue d'un homme exempt de toute préoccupation.

Lorsque les deux officiers se furent retirés, Valérie prit le bras de son père pour remonter le perron : sa curiosité, surexitée par cette conduite énigmatique, la fit sortir de sa réserve.

— M. Périllas ne vous a rien dit, père ? demanda-t-elle.

— Comment, rien dit ?... Nous n'avons fait que bavarder toute la soirée.

— J'entends... rien d'intéressant ?

— Mais si. Il est très-exalté, Périllas, très-avancé même pour un militaire. Comprends-tu qu'il approuve la dernière sortie de l'opposition contre le ministère.

— Oui..., mais enfin..., rien de particulier ?

— Eh ! que diable veux-tu qu'il ait à me dire ? D'abord quand nous parlons politique il me fait sortir des gonds.

Le quatrième et le cinquième jour n'amenèrent aucun changement dans cette situation tendue.

Le sixième, Valérie apprit incidemment par le capitaine Lanternie, que le trésorier jouissait d'une bonne santé, quoiqu'il n'eût pas dîné la veille ni l'avant-veille avec ses camarades.

Le septième, le lieutenant Périllas glissa dans la conversation que ce pauvre Maucler était accablé d'occupations par l'approche de l'inspection principale.

Un observateur attentif eût remarqué que cette semaine d'attente avait exercé une trace profonde sur les traits altérés de Mlle Gilmérin. Ni inspection générale, ni indisposition physique, ni timidité hors de saison, ni considération d'aucune sorte, ne devaient, à ses yeux, entraver l'élan qu'elle avait elle-même encouragé par l'offre de sa main.

Eh quoi ! n'avait-elle donc bravé les conventions mondaines, dans un instant de générosité irréfléchi, en se promettant avant d'avoir été sinon désirée, du moins demandée, que pour voir l'abstention la plus blessante, le silence le plus inexplicable répondre à sa grandeur d'âme!

S'était-elle donc mépris sur les sentiments qu'elle inspirait, ou avait-elle rencontré un cœur vulgaire qui ne comprenait pas sa conduite et peut-être même s'en alarmait mesquinement?

L'inquiétude, le doute, l'humiliation déchiraient tour à tour ce cœur mobile et passionné. Qu'eût-elle donc éprouvé s'il lui eût été donné de lire dans l'âme du trésorier les combats qui s'y livraient? Si elle avait pu le suivre du regard, après les paroles enflammées qu'ils avaient échangées, quand, rentré chez lui, et la tête dans ses mains, il murmurait avec désespoir :

— Qu'ai fait? Ai-je donc oublié?... Je suis un fou... et un malheureux... Je ne me marierai pas... mais elle?... elle que va-t-elle croire?... et comment la revoir désormais?

C'est que Georges de Maucler traversait une crise suprême. Il est dans la vie des heures si accablantes qu'il semble, aux natures les mieux tremées, devoir succomber sous leur poids; heures lourdes où la lutte contre la destinée ne paraît plus possible, où, las de la soutenir, on s'avoue fatalement vaincu; heures néfastes où l'on est tenté de désespérer à la fois de la Providence et de soi-même.

XII

Mlle Eudoxie Boinvilliers fut frappée du changement douloureux qui s'opérait dans la physionomie de Valérie. Une grande terreur la saisit. Aurait-elle donc la mauvaise chance, pour avoir trop tardé, de se voir devancée dans la perfidie qu'elle méditait ? Ne serait-elle plus la première à verser la goutte empoisonnée de ses révélations dans le cœur de son amie ?

Cette perspective la décida à renoncer au supplément d'information qu'elle comptait recueillir çà et là et à brusquer les confidences.

— Chère amie, dit-elle en s'essayant d'un air tout pensif sous le berceau, à côté de Mlle Gilmerin, je vais vous étonner et vous blesser peut-être...; mais je vous demande d'être indulgente et de ne pas nous juger, ma mère et moi, sans de mûres réflexion.

— Me blesser ! En quoi donc ? fit la pauvre Valérie avec incrédulité, car il lui semblait bien impossible qu'une peine pût l'atteindre qui ne fût d'avance annihilée par ses angoisses secrètes.

— Je crois que nous serons contraintes de nous abstenir de venir désormais à vos charmantes réunions du soir.

— Ah ! mon Dieu ! d'où vous vient donc ce subit accès de cénobitisme.

C'est assez difficile à expliquer, surtout... entre jeunes filles, dit Eudoxie en baisant pudiquement les yeux; pourtant je craindrais que ma mère, qui ne plaisante pas sur les questions de.... morale, ne vous dit cela trop vivement, et préfère.. quoiqu'il m'en coûte...

— Oh ! parlez-vite vous-même, ma chère Eudoxie.

— Eh bien ! votre société si bien choisie, si aimable, renferme,— à votre insu, certainement, — un membre dont la conduite.... privée éloignerait, si elle était connue, les femmes honnêtes de votre intimité.

— Vous dites ?

— Vous comprenez que nous préférons, ayant été instruites de certains détails peu édifiants, nous retirer sans explications, sans scandale.

— Mais, ma chère, fit Valérie un peu troublée, sans trop se rendre compte du motif de son émotion, tout ce que vous racontez est inimaginable! Quel est celui d'entre nous?... Quelle est cette conduite... inavouable? Enfin, quel scandale voulez-vous éviter?...

— Quel est celui d'entre nous ?... Ah ! ma bonne Valérie, vous n'exigerez pas que je le nomme. Pourquoi nuire à son prochain...

— Q'importe ?... parlez, au contraire.

— Vous parler des mœurs de..... Enfin, elles sont malheureusement telles, — voyez-vous, ma chère, nous n'imaginons pas ces choses là nous autres, — qu'une mère ne peut exposer sa fille à un contact qui pourrait donner lieu, dans la suite, à de faux jugements sur son compte.

— Vous m'effrayez.